

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Permission de voirie règlementant la circulation et le
stationnement avenue Léo Lagrange

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Vu la demande d'autorisation formulée par l'entreprise Ineo-equans en date du 12 janvier 2026, pour des travaux de raccordement BT du lotissement l'Hermitage impasse Jean Zay.

Considérant la nécessité d'occuper temporairement le domaine public avenue Léo Lagrange

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

ARRÊTE**Article 1 :**

L'entreprise Ineo-Equans est autorisée à occuper le domaine public, avenue Léo Lagrange, du 23 mars au 10 avril 2026 pour des travaux de raccordement BT du lotissement l'Hermitage impasse Jean Zay.

Article 2 :

Les travaux de raccordement BT du lotissement l'Hermitage impasse Jean Zay aux points de coordonnées GPS 43.192911, 2.756919 exécutés par l'entreprise Ineo-Equans, sont soumis aux prescriptions suivantes :

Article 3 : Circulation

- La circulation se fera en chaussée rétrécie avec mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores au droit des travaux.
- La vitesse maximale des véhicules autorisée sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : Stationnement

L'arrêt et le stationnement seront interdits dans l'emprise des travaux.

Article 5 :

L'entreprise Ineo-equans rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier. L'entreprise Ineo-equans sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier

Article 6 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise Ineo-equans et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 7 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 10 février 2026

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gérard Forcada', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LEZIGNAN-CORBIERES' around the top and 'AUDE' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a castle.

Gérard FORCADA